

CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS D'EXÉCUTION DU PROJET URBAIN PARTENARIAL « CHEMIN DES VERGNES » CONCLUE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GEX ET LA COMMUNE DE DIVONNE-LES-BAINS

Une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP), relative à un projet immobilier situé chemin des Vergnes à Divonne-les-Bains, a été signée entre la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et la société SCCV AR DIVONNE VERGNES 22 le 21 juillet 2023. Le président de la Communauté d'agglomération a été autorisé à signer cette convention par délibération du conseil communautaire du 12 juillet 2023.

Une seconde convention relative aux modalités d'exécution de la convention de Projet Urbain Partenarial « chemin des Vergnes » a été conclue entre la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et la commune de Divonne-les-Bains.

Le maire de la commune de Divonne-les-Bains a été autorisé à signer cette convention par délibération du conseil municipal du 19 décembre 2023.

Le président de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex a été autorisé à signer cette convention par délibération du conseil communautaire du 27 mars 2024

Ces conventions sont consultables au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et en mairie de Divonne-les-Bains aux jours et heures habituels d'ouverture.